

l'origine, manifeste un intérêt soutenu pour les affaires de la Commission. Ses délégués viennent nous rendre visite périodiquement pour voir comment nous nous tirons d'affaire, et plusieurs autres nations font de même.

Le PRÉSIDENT : Avez-vous d'autres questions à poser ?

M. COLDWELL : Je crois que nous pourrions laisser partir le général McNaughton. Nous l'avons interrogé passablement longtemps. Nous avons obtenu énormément de renseignements. Nous devons certes offrir nos remerciements les plus cordiaux au général pour son excellent travail et lui dire que nous sommes très heureux d'avoir un savant aussi remarquable pour représenter le Canada auprès de la Commission de l'énergie atomique. Voilà ce que je tiens à lui dire.

Le PRÉSIDENT : Au nom du Comité, nous vous remercions encore une fois, ainsi que vos collaborateurs. Avant l'ajournement, je désire mentionner quelle sera la tâche du Comité le mardi 10 juin, selon la décision du comité du programme. Nous aborderons l'étude du Bill no 132 concernant l'article 41 de la Charte des Nations Unies. Le témoin ce jour-là sera M. Hopkins, chef de la Division juridique au ministère des Affaires extérieures.

A midi, le Comité s'ajourne au mardi 10 juin 1947, à 10 h. 30 du matin.